



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022



DOSSIER N° 2022-22 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le six avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mme DROCOURT Angélique - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.

SECRETARE DE SEANCE : M. GALIAY Jean-Sébastien

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, après examen par la commission des finances, les subventions de fonctionnement suivantes, prévues au Budget Primitif 2022, soit :

A.C.C.A.	700.00 €
A.D.L.F.A.	150.00 €
A.D.M.R.	500.00 €
AIKIDO	350.00 €
AILES FOUSSERETOISES	300.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS+FNACA	500.00 €
ART ET CULTURE	1 100.00 €
ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE	1 500.00 €
BASKET CLUB FOUSSERETOIS	5 200.00 €
CINQ PATY CLUB	200.00 €
COMITE DES FETES	20 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEM PISCINE	800.00 €
COOPERATIVE ECOLE ELEM PROJET THEATRE	2 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE PROJET STEPHANIE LEDOUX	1000.00 €

COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	500.00 €
COOP. EC. MAT. – SUBV EXCEPT. PROJET MUSIQUE 21/22	1 000.00 €
ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE	750.00 €
ENTENTE SPORTIVE LE FOUSSERET MONDAVEZAN	4 500.00 €
FCPE	200.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	1 350.00 €
HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET	200.00 €
IFOUSSERET – MARCHES GOURMANDS 2022	1 500.00 €
LES 4 SAISONS	500.00 €
LES FOUS DU BOIS	900.00 €
LE FOUS EN RE	500.00 €
LES FOUSS DU VOLANT	200.00 €
LEGENDES	500.00 €
LES P'TITS ECOLIERS	800.00 €
MUSIQUE ENTRE PIERRES	700.00 €
PAHLM	500.00 €
PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	400.00 €
RADIO GALAXIE	350.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	800.00 €
SAVES PATRIMOINE	200.00 €
SAVES PATRIMOINE – DEMANDE EXCEPT.	250.00 €
TENNIS CLUB LE FOUSSERET	1 100.00 €
TERRE MERE EN OCCITANIE – RAPPROCHEMENT ABBE SICARD	650.00 €
TRIANA	300.00 €
UCF XV (RUGBY) - FONCTIONNEMENT	5 000.00 €
UCF XV – ECOLE DE RUGBY	2 500.00 €
HOPITAL MARCHANT	400.00 €
TOTAL	61 950,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

ARTICLE 1 : d'allouer aux associations, les subventions listées ci-dessus, pour l'année 2022.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 12 avril 2022

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.